



Réseau Transmettre et Reprendre

Qu'est-ce que le Réseau Transmettre et Reprendre ?

Le 4 mars 2015 l'Agence France Entrepreneur (AFE), l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA), Bpifrance Financement SA, CCI - Entreprendre en France, le Conseil National des Barreaux (CNB), le Conseil supérieur du notariat (CSN) et le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC) se sont unis dans le cadre du « Réseau Transmettre & Reprendre » pour favoriser la transmission et la reprise d'entreprises en France.

Ils ont été rejoints le 27 janvier 2017 par les Cédants et Repreneurs d'Affaires (CRA).

Quels sont les objectifs poursuivis par le Réseau ?

Le principal objectif poursuivi par le Réseau est de desserrer les freins à la transmission des entreprises, pour le maintien et la dynamisation du tissu économique français et de l'emploi.

L'ensemble des membres ont décidé de mutualiser leurs moyens et énergies dans le but d'accompagner les entreprises et les entrepreneurs lors de cette étape particulièrement importante que constitue la Transmission – Reprise.

Quels sont les moyens mis en œuvre par le Réseau pour poursuivre ses objectifs ?

Le Réseau s'attache à développer l'information auprès du public par la réalisation d'outils pratiques communs (fiches, guide, contenu web,...) et l'organisation d'événements tels que des salons, conférences..., à mutualiser les sources d'informations, à promouvoir des formations communes/transversales et à être force de propositions auprès des Pouvoirs publics pour favoriser et faciliter la transmission et la reprise d'entreprises.

